

Résolution présentée par la délégation du

Vietnam

Thème Conflits et sécurité internationale

Concerne Les îles Spratley et Paracels en mer de Chine méridionale

L'Assemblée générale,

Alarmée par l'accélération de la violence entre le Vietnam et la Chine. Notamment le 14 mai 2014 où la China National Petroleum Corporation (CNPC) installe une plate-forme de forage dans la ZEE du Vietnam. Cette installation provoque des affrontements à coup de canons à eaux, des abordages de navires vietnamiens et l'arrestation de pêcheurs vietnamiens accusés de pêche illégale dans les eaux territoriales de la Chine,

Préoccupée par la fragilité de la relation sino-vietnamienne qui se trouve entre dépendance et indépendance malgré le développement d'échanges amicaux surtout dans le champ économique,

Soulignant les lois du droit de la mer établies à l'issue de la conférence de 1982 qui donnent au Vietnam la souveraineté de ces îles,

Estimant que la revendication de la souveraineté chinoise sur les îles Spratley et Paracels n'a aucune justification et qu'elle est désormais illégale,

Déplorant le recours à la violence de la Chine pour réaffirmer une souveraineté en désaccord avec le droit de la mer.

Décide afin d'atteindre une résolution pacifique aux conflits qui soit dépourvue de violences interétatiques ;

- De continuer les négociations pacifiques avec la Chine.
- De ne pas laisser leur désaccord affecter les relations bilatérales.
- D'effectuer une approche multilatérale au conflit en faisant intervenir la Cour permanente d'arbitrage.
- De faire intervenir la Cour internationale de justice afin de résoudre ce conflit de manière juridique.

Le texte français fait foi.